



### **Pourquoi un prix VLEEL ?**

Depuis le début des rencontres en avril 2020 et au gré des invités, nous nous sommes aperçus que l'univers éditorial était bien plus large qu'en apparence.

Derrière chaque éditeur, se trouve un amoureux de la littérature, un défenseur textuel qui se caractérise par une sensibilité, un angle littéraire et une démarche originale qu'il nous paraît essentiel d'encourager.

Le prix VLEEL est l'opportunité d'offrir davantage de visibilité à ces maisons d'édition ainsi qu'aux auteurs et autrices qu'elles défendent.

### **Son objectif ?**

Le prix VLEEL vise à soutenir les acteurs du monde littéraire et à mettre en lumière une littérature sortant de l'ordinaire parfois moins médiatisée mais toujours singulière.

Il décernera deux distinctions : la première à une maison d'édition, la seconde à un auteur.

Il s'appuie sur toutes les rencontres en live qui ont eu lieu dans l'année, autour des maisons d'édition, des auteurs ou des traducteurs, venus présenter leur dernière parution.

### **Récompensés par qui ?**

Par tous les amoureux de la littérature. Le vote est ouvert à tous sans distinction aucune.

Toutes les rencontres étant disponibles en replay sur YouTube, ainsi qu'en podcast sur toutes les plateformes d'écoute, chaque lecteur pourra apprécier ou découvrir les maisons d'édition et les auteurs présents lors des rencontres.

## **La sélection 2022**

Cette année, les membres de l'équipe organisatrice ont effectué une sélection parmi les rencontres VLEEL de l'année 2022.

26 maisons d'édition et 31 auteurs et autrices sont ainsi en lice cette année.

## **Pour qui voter ?**

- Une maison d'édition, car elles sont le socle de ces rencontres. Chacun est libre de voter selon ses propres critères (rencontre VLEEL, ligne éditoriale, choix éditoriaux en 2022)
- Trois auteurs et autrices qui sont venus défendre en live leur dernière parution

Chaque votant attribuera à la catégorie auteur-autrice :

- 3 points à son premier choix ;
- 2 points au deuxième ;
- 1 point au troisième

Les dix sélectionnés pour le second tour dans la catégorie maison d'édition d'une part et dans la catégorie auteur d'autre part, seront ceux ayant obtenu le plus grand nombre de points. En cas d'égalité, l'auteur-autrice ayant récolté le plus de votes en choix n°1 puis en choix n°2, puis en choix n°3, sera sélectionné.

Au second tour, le système de vote sera identique à celui du 1er tour.

## **Quand ?**

Les votes débiteront le dimanche 8 janvier jusqu'au dimanche 22 janvier 2021 minuit.

Dix maisons d'édition et dix auteurs resteront alors en lice à l'issue du premier tour de vos votes.

Le second tour débutera à partir du mercredi 25 janvier jusqu'au dimanche 12 février 2021 minuit.

L'annonce des résultats suivra quelques jours après.

## **Comment voter ?**

A partir du formulaire disponible sur le site vleel.com , sur Instagram @vleel\_ ou @serial\_lecteur\_nyctalope

### **Votes irréguliers**

Vos votes sont définitifs, nous vous conseillons de bien les vérifier avant validation. Tout vote en doublon sera éliminé d'office.

Le dépouillement sera effectué et vérifié par tous les membres de l'équipe organisatrice. Vous pouvez ne faire qu'un ou deux choix mais attention : il n'est pas possible de voter plusieurs fois pour la même maison d'édition ou auteur. Dans ce cas, le bulletin de vote serait considéré comme nul.